



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 21

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

23/03/2026

Date d'affichage

23/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique.

Etaient présents :

Mme ARRIBÉ Isabelle, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Philippe, M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, M. DUBOURTHOUMIEU Joël, M. DUPREY Pascal, Mme FITAS Isabelle, Mme GOUAILLARD Martine, Mme LAMBLIN Mélie, M. LARRAS Henri, Mme LEMAGNEN Elianne, Mme LEURIDAN Corinne, Mme MAURIN Marina, M. MILANI Stéphane, M. ROCCA Enzo, Mme TISIOT Marie-Antoinette, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLACAMPA Martine, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :

Mme BRUMAUD Véronique donne pouvoir à Mme LEURIDAN Corinne, M. CHANGEAT Yves donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BRUMAUD Véronique, M. CHANGEAT Yves

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BONNASSIOLLE Daniel

Numéro interne de l'acte : DEL_2026_009

Objet : MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

La Maire indique au Conseil Municipal que le montant des indemnités de fonction accordées au Maire et aux adjoints peut être majoré pour les élus des communes visées à l'article L.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle rappelle que la Commune peut bénéficier de cette disposition en sa qualité de chef-lieu de canton avant la modification des lignes territoriales des cantons en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 et que la majoration peut être de 15 %.

La Maire propose à l'assemblée de faire application de ces dispositions.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

de majorer de 15 % les indemnités de fonction de

VOTE : Adoptée à l'unanimité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 5)

Pour : M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BOURDAA Philippe, Mme BRUMAUD Véronique (représentée par Mme LEURIDAN Corinne), M. CHABROUT Guy, M. CHANGEAT Yves (représenté par M. BONNASSIOLLE Daniel), M. DUBOURTHOUMIEU Joël, M. DUPREY Pascal, Mme GOUAILLARD Martine, Mme LAMBLIN Mélie, M. LARRAS Henri, Mme LEMAGNEN Elianne, Mme LEURIDAN Corinne, Mme MAURIN Marina, M. MILANI Stéphane, M. ROCCA Enzo, Mme TISIOT Marie-Antoinette, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLACAMPA Martine

Contre :

Abstention : Mme ARRIBE Isabelle, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. DEQUIDT Alain, Mme FITAS Isabelle, Mme WEISS Myriam

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

La Maire,

Monique TRIEP-CAPDEVILLE

Signé MTC